



La Parole du Rav Brand

« Si ton frère devient pauvre et vend une portion de sa propriété... Son plus proche parent viendra et rachètera ce qu'a vendu son frère... S'il se procure lui-même de quoi faire son rachat, il comptera les années depuis la vente, restituera le surplus à l'acquéreur, et retournera dans sa propriété. S'il ne trouve pas de quoi lui faire cette restitution, ce qu'il a vendu restera entre les mains de l'acquéreur jusqu'à l'année du Jubilé ; au Jubilé, il retournera dans sa propriété. Si un homme vend une maison d'habitation dans une ville entourée de murailles, il aura un droit de rachat jusqu'à ce qu'une année se soit écoulée depuis la vente ; son droit de rachat durera un an. Mais si cette maison située dans une ville entourée de murailles n'est pas rachetée avant la fin d'une année entière, elle restera à perpétuité à l'acquéreur et à ses descendants ; il n'en sortira point au jubilé. Les maisons des villages non entourés de murailles seront considérées comme des fonds de terre ; elles pourront être rachetées, et l'acquéreur en sortira au jubilé... Si ton frère devient pauvre, et qu'il se vend à toi... il sera à ton service jusqu'à l'année du jubilé. Car ce sont Mes serviteurs, que J'ai fait sortir du pays d'Égypte... ; ils ne seront point vendus comme on vend des esclaves^[1]... »

fait allusion à son monde futur. Elle est divisée en deux : une part au Paradis des âmes après la mort, et l'autre à la fin des temps. Essayons de relire le texte :

Si ton frère devient pauvre – il lui manque des *mitsvot* et des mérites pour continuer à vivre ici – **et qu'il vend une portion de sa propriété** – une part de son *Gan Eden* à quelqu'un qui lui offre une part de ses nombreuses *mitsvot* – **son plus proche parent viendra et le rachètera** – un *tsadik* de sa famille lui offre des mérites et lui rend sa part dans le *Gan Eden*. **S'il se procure lui-même de quoi faire son rachat** – il acquiert des mérites – **il comptera les années depuis la vente, restituera le surplus à l'acquéreur** – il rendra ces mérites à l'acheteur – **et retournera dans sa propriété** – il retrouvera son *Gan Eden*. **S'il ne trouve pas de quoi lui faire cette restitution, ce qu'il a vendu restera entre les mains de l'acquéreur jusqu'à l'année du jubilé** – après la mort, l'acheteur profite de sa part dans le *Gan Eden* jusqu'à la fin des temps. **Au jubilé, il retournera dans sa propriété** – le jubilé représente la fin des temps^[4]. Le vendeur retrouve sa part dans le monde futur grâce aux *mitsvot*, et aux souffrances qu'il a subies sur terre, ou après sa mort, ou par une pérégrination de différents *guilgoulim*.

Pourquoi une maison vendue dans une ville entourée d'une muraille ne peut-elle être rachetée que durant une année, et qu'en revanche une maison dans une ville sans muraille peut être rachetée jusqu'au jubilé, et qu'au jubilé, elle revient automatiquement à son propriétaire ? Une ville entourée de murailles jouit d'une sainteté exceptionnelle, car les lépreux y étaient renvoyés et on n'y faisait pas entrer des morts^[2]. Lorsqu'on habite dans une maison dans un lieu où tous les habitants sont pieux - car les pécheurs sont renvoyés jusqu'à ce qu'ils se repentent - il ne faut surtout pas la vendre. Et après une année, il serait injuste de renvoyer l'acheteur.

La maison dans une ville entourée de murailles représente une part de prédilection dans le monde futur. Celui qui a osé la vendre doit la récupérer aussitôt, sinon elle restera éternellement chez l'acheteur. **Si ton frère devient pauvre près de toi, et qu'il se vend à toi, il sera à ton service jusqu'à l'année du jubilé** – un pauvre en *mitsvot* qui se vend comme serviteur contre de l'argent, contre les mérites d'un *tsadik* grâce auxquels il vit, doit servir son acheteur : offrir ses *mitsvot* au *tsadik*. **Ce sont Mes serviteurs, que J'ai fait sortir du pays d'Égypte... ; ils ne seront point vendus comme on vend des esclaves...** – il ne sera pas obligé de donner tous ses mérites à l'acheteur, mais il peut jouir aussi de ses biens, ses *mitsvot*.

On pourrait proposer une autre lecture de ces passages. « Tous les juifs ont une part dans le monde futur, comme dit le verset : Ton peuple sont tous des justes qui héritent de la terre pour l'éternité^[3]. » « La terre » représente ici le monde futur. Chaque juif qui est entré en *Erets Israël* a reçu une part en *Erets Israël*, et selon le *remez*, cette part

^[1] *Vayikra* 25,25-42. ^[2] *Michna, Kélim* 1,7.

^[3] *Sanhédrin* 90a. ^[4] *Ramban, Vayikra* 25,2 ; *Béréchit* 2,3.

Rav Yehiel Brand

| Ville | Entrée * | Sortie |
|------------|----------|---------|
| Jérusalem | 18 : 55 | 20 : 18 |
| Paris | 21 : 20 | 22 : 43 |
| Marseille | 20 : 47 | 22 : 00 |
| Lyon | 20 : 58 | 22 : 14 |
| Strasbourg | 20 : 57 | 22 : 19 |

* Vérifier l'heure d'entrée de Yom Tov dans votre communauté

N° 341



Ne pas oublier le érouv *tavchilin* ! Il nous permettra notamment de mettre les plats de Chabat sur la plata, Vendredi !

Enigmes

Enigme 1 : Trouvez un lien entre Rahel Imenou et la Meguilat Routh. A part le fait qu'elle soit mentionné clairement à la fin de la Méguila (4,11).

Enigme 2 : comment dans le mot שבועות est fait allusion aux 4 autres noms de la fête ?

Pour soutenir Shalshelet ou pour dédicacer une parution : Shalshelet.news@gmail.com

Taamim elionim

Un fidèle non averti qui a des petites connaissances des Taamim peut être décontenancé lorsqu'il entendra la lecture des Assérèt Adibérot à Chavouot. Effectivement, il existe deux façons de lire ce passage de la Torah, communément appelé aujourd'hui (ils ne furent pas toujours appelés ainsi) Taam Ta'htone et Taam Elionne. Ceci engendre de nombreuses différences, non seulement au niveau des Taamim de la symphonie de certains, mais aussi au niveau de la ponctuation. (Il existe en vérité une troisième manière de lire certains Psoukim, mais nous ne nous attarderons pas dessus, puisqu'elle n'est pas répandue.)

La principale différence entre le Taam Elionne et Ta'htone se trouve dans le fait que lors d'une lecture normale (Taam Ta'htone), on ne marque pas d'arrêt entre chaque Dibour (chacun des commandements), mais à la fin du verset, comme dans le reste de la Torah. Ceci n'est pas le cas pour le Taam

Elionne qu'on utilise à Chavouot où à l'image du jour du don de la Torah, lorsque Moché Rabéno énonça chaque Dibour bien distinctement, ainsi, en ce jour on marque un arrêt qu'à la fin du commandement sans tenir (complètement) compte des Sof Passouk. Ces différentes manières de lire existent depuis de nombreux siècles et on retrouve des traces à cela même dans les Richonim comme le 'Hezkouni (1250-1310). Et bien qu'à Chavouot il est communément accepté qu'on lise les dix commandements en Taam Elionne, pour la lecture de Parachat Itro et Vaèt'hanane les coutumes divergent. Il est intéressant de noter qu'il existe aussi un autre endroit qui possède les Taam Elionne même s'il n'est pas lu avec, chez les Sfaradim, c'est l'épisode de Réouven dans la Parachat Vaychla'h. Enfin pour la Chirat Ayam certains la lisent avec les Taam Elionne, tandis que d'autres chantent juste un peu plus les Taamim ou les Sof Passouk de ce passage et certains la lisent normalement.

Haim Bellity

Faut-il lire/étudier le Tikoun à la veillée ou est-il préférable de se faire un programme d'étude à sa guise ?

L'origine de cette veillée/étude prend sa source dans les enseignements du Arizal (Chaar Hakavanote page 89a) qui s'inspire d'un texte du Zohar. En effet, le Arizal nous a transmis des textes à étudier appelés "Tikoun", dans le but de réparer le manque de zèle de nos ancêtres, qui restèrent endormis la nuit précédente, le don de la Torah.

Et c'est seulement à partir de cette époque que cette coutume commença à se répandre initialement chez les Séfaradim et par la suite chez les Ashkénazim.

C'est pourquoi a priori il convient de lire/étudier ce "Tikoun" instauré par le Arizal, ainsi que l'ont fait nos ancêtres de génération en génération [*Hida (dans Lev David 31 où il critique ceux qui ont commencé à modifier cette coutume); Ben Ich 'Hai 1 Bamidbar ot 4; Caf Ha'hayime 494,9; Or Létsion 3 perek 18,11 (qui écrit que la lecture du Tikoun sans comprendre, est même préférable à l'étude d'autres textes que l'on comprend), à l'encontre de ce qu'écrit le 'Hok Yaacov (494,1) que le "Tikoun" a été instauré pour les "Am Haarets"]*

Toutefois, ceux qui ne sont pas capables de lire le Tikoun (que ce soit du fait qu'ils ne sont pas initiés à la lecture de ces textes, ou que cette étude les endormira), **programmeront alors une étude à leur guise qui les maintiendra éveillés** [*Voir aussi le Yé'havev Daate 3,32 qui écrit que ceux qui désirent ardemment étudier des passages du Talmud en conformité avec la coutume récemment innovée ont sur qui s'appuyer.*]

Quoi qu'il en soit, on se montrera particulièrement vigilant à ne pas perdre son temps avec des conversations futiles, ainsi qu'il est rapporté "celui qui perd son temps est considéré comme ayant dormi" et à plus forte raison, si ses paroles futiles sont prononcées au sein du Beth Hamidrach.

Enfin, celui qui à cause de la veillée, se sentira trop faible pour prier correctement (sans somnoler) **devra impérativement aller se reposer un petit moment ; car en effet, la veillée n'est qu'une coutume et ne doit pas empiéter sur la téfila** [*Voir 'H.O p.313*].

David Cohen



Eli est un Chamach dans une grande synagogue de Miami. Un Chabat matin, il voit arriver à l'office un homme qui semble être un touriste et Eli décide donc de se renseigner un peu sur lui au cas où la personne voudrait monter à la Torah ou même faire l'office. Il demande donc discrètement aux personnes de la synagogue si quelqu'un le connaît et finit par trouver un fidèle qui l'informe que ce nouvel arrivant s'appelle Chlomo Cohen et lui donne plusieurs autres renseignements. Eli qui gère très bien sa communauté décide donc de ruser un peu afin de soutirer à ce riche touriste quelques petits billets. Arrivée l'heure de vente des différentes Mitsvot et sachant très bien qu'il n'y a qu'un seul Cohen dans la salle, le fameux Chlomo, il décide tout de même de mettre en vente la première montée à la Torah à la surprise générale puisque généralement celle-ci est offerte. Il explique même à voix haute qu'un seul Cohen pourra mériter de monter à la Torah. Son « mauvais tour » semble fonctionner puisqu'effectivement Chlomo lève la main et en propose 500 dollars. Eli, fier de lui, lui fait un magnifique Mi Chébérah et tout le monde semble heureux. Mais le soir même, à peine ont-ils terminé Arvit qu'Eli va trouver Chlomo et lui explique qu'il peut régler son dû avec tous les moyens possibles et qu'ils ont même un site en ligne sur lequel on peut régler ses dons. Mais Chlomo fait semblant de ne pas comprendre et lui demande de quel don il parle. Eli lui rappelle donc que ce matin même il a acheté sa montée pour 500 dollars. Mais Chlomo lui demande en rigolant s'il pense vraiment qu'il n'a pas remarqué son manège. Il savait depuis le début qu'il était le seul Cohen et qu'on voulait simplement lui soutirer quelques pièces. En levant la main, il ne pensait vraiment pas donner cet argent. Mais Eli ne lâche pas prise et lui répond qu'il a tout de même promis cette somme et qu'il est bien monté à la Torah et ne peut donc se dérober au paiement.

Quel est le Din ?

Le Michna Beroura (135,9) nous enseigne que la première montée est due au Cohen du fait de la Mitsva de Vékidachto, c'est-à-dire qu'on se doit d'honorer le Cohen en commençant par lui chaque chose importante. La Guemara Yebamot (106a) nous raconte qu'une femme perdit son mari alors qu'elle n'avait pas eu d'enfant avec lui et devait donc se marier (Mitsva de Yiboum) avec son beau-frère. Or, celui-ci n'était pas convenable et Rav Papa lui conseilla donc de lui donner la Halitsa (acte de divorce dans un tel cas) à condition que sa belle-sœur lui donne 200 Zouz. Une fois qu'il suivit le conseil de Rav Papa, celui-ci alla trouver la belle-sœur libérée et lui dit de déclarer à son beau-frère qu'elle n'a jamais accepté le deal mais qu'elle se moquait en vérité de lui. L'explication à cela se trouve dans le fait que dans un tel cas de figure, le beau-frère devrait donner l'acte de divorce à sa belle-sœur. Or, dans le cas où il ne le veut pas, on pourra l'encourager et le pousser à faire son devoir en le trompant. Rav Zilberstein nous enseigne que dans notre cas, il en sera de même puisqu'il s'agit là des droits du Cohen de monter le premier. Cependant, même si dans le cas de la femme, d'après beaucoup de décisionnaires on l'encouragera à arguer cela même si elle avait l'intention de payer, dans notre cas c'est différent. Si Chlomo avait l'intention de payer au moment de l'achat de la montée, on ne l'informera pas qu'il aurait pu arguer « je me suis moqué de toi ». La raison est qu'il a fait une promesse de don à la Tzedaka et ne peut revenir sur ce vœu qui n'a rien à voir avec Eli mais c'est une promesse à Hachem.

En conclusion, Chlomo ne sera pas obligé de payer les 500 dollars à Eli et pourra lui dire qu'il s'est moqué de lui. Cependant, dans le cas où il pensait au moment de l'achat, payer et donner cette somme à la synagogue, il ne pourra changer d'avis par la suite. (Tiré du livre Véaarev Na tome 4, page 153)

Haim Bellity

Haftara 2^{ème} jour

La haftara du 2ème jour de Chavouot correspond au 3ème (et dernier) chapitre du prophète Habakouk, qui comprend 19 versets.

En vérité, elle commence par le dernier passouk du 2ème chapitre : "Hachem est dans Sa Résidence Sainte, que toute la terre fasse silence devant Lui" - Hachem réside dans les cieux ; néanmoins, Il contrôle tous les résidents de la terre qui doivent se taire devant Sa Majesté (Metsoudat David).

Cette haftara est une prière "Téfila laHabakouk Hanavi" (1er verset), le prophète adresse une prière à Hachem sollicitant la miséricorde pour son peuple.

D'après le Malbim, cette supplique est divisée en 3 parties, dont le mot "sélah" marque la séparation. La 1ere partie s'achève au milieu du verset 3, la 2ème, au verset 13 et la 3ème jusqu'à la fin. Habakouk supplie Hachem de ne pas cacher Sa face tout au long des exils, de se conduire avec bienveillance et d'alléger les souffrances précédant l'arrivée du Messie, signes de la délivrance finale.

Verset 2 : "Hachem ! J'ai entendu Ton message, j'ai eu peur...". Le prophète a eu la vision de l'exil d'Israël à Babel mais aussi des futurs exils ; il a craint que le peuple juif ne puisse survivre aux souffrances et à

l'assimilation. Il demande à Hachem de le maintenir en vie et de lui manifester Sa Clémence, même au sein de Sa Colère.

Habakouk va rappeler les miracles survenus lors de Matan Torah "Sa Gloire recouvre les Cieux et Sa Louange remplit la terre", créant ainsi le lien avec la fête de Chavouot.

Puis, il décrit en allusion, d'autres prodiges traduisant Son Amour porté aux enfants d'Israël : la traversée de la mer rouge et du Jourdain à pied sec, les montagnes se déplaçant pour détruire nos ennemis ; le soleil et la lune se sont arrêtés à l'époque de Yéochoua, et au temps des Rois d'Israël, les interventions d'Hachem n'ont pas été moins prodigieuses pour sauver Son peuple..."Tu es sorti au secours de Ton peuple, au secours de Ton oint..."

D'après le Targoum Yonathan Ben Ouziel, le verset 17 fait référence aux 4 exils et à ses souffrances : "le figuier n'a pas fleuri" pendant l'exil de Babel ; " il n'y a pas de fruit dans les vignes" en Paras ou Madaï ; "la production de l'olivier flétri" dans l'exil de Yavan ; "les champs n'ont pas produit de nourriture" pendant l'exil de Rome. La suite du passouk décrit les difficultés de la période pré-messianique "les brebis sont retirées de l'enclos", "pas de bétail dans les étables".

La fin de la vision du prophète est pleine d'espoir, Israël viendra à bout de ses ennemis, et ses oppresseurs seront punis ; le peuple "se réjouira dans le D...de mon salut", et il jubilera dans sa confiance en Hachem.

C.O.

La place de la Torah

Il est enseigné dans Pessa'him 49b un précepte surprenant au nom de Rabbi 'Hiya : "Tout celui qui s'investit dans la Torah devant un ignorant, c'est comme s'il allait avec sa fiancée devant cet ignorant".

On peut s'interroger sur ce qui est essentiel, est-ce l'homme ou la Torah ?

En effet, la Torah est le mode d'emploi du monde. Hachem a créé la Torah pour ensuite y créer le monde, la donner au peuple d'Israël, afin qu'il l'étudie et sache comment il doit se conduire. Si le peuple d'Israël n'avait pas accepté la Torah durant la fête de Chavouot, le monde serait retourné au néant.

D'un autre côté, l'homme occupe une place centrale dans la Torah, il est l'acteur de toutes les parochies, tout ce qui est écrit est une leçon pour nous. Sans la présence de l'homme, la Torah ne serait pas vivante (si on peut s'exprimer ainsi).

Il est écrit dans Tana Débé Eliahou (chapitre 14) le récit suivant : "Une fois, un homme marchait d'un endroit à l'autre et rencontra une personne. La personne lui posa la question suivante : J'ai deux choses dans mon cœur que j'aime profondément, ce sont la Torah et le peuple d'Israël. Mais je ne sais pas laquelle est essentielle ?" Ce à quoi l'homme répondit : " L'usage serait de dire que la Torah est essentielle comme il est dit : « Hachem me créa au début de Son action, antérieurement à Ses

œuvres » (michlé 8,22) mais je dirais que le peuple d'Israël est essentiel, car il est dit : « Israël est un objet saint, appartenant à Hachem, les prémices de Sa récolte » (Jérémie 2,3).

Puis, le Tana Débé Eliahou cite un exemple pour expliquer cette rencontre. Un roi avait une femme et des enfants, ils étaient tous deux dans un château au loin. Le Roi disait : " Si je n'avais pas ma femme et mes enfants qui me procurent un tel bonheur chaque jour, j'aurais détruit cet endroit". De la même manière, conclut le Tana Débé Eliahou, s'il n'y avait pas le peuple d'Israël, j'aurais détruit le monde.

Expliquons les paroles du Tana Débé Eliahou, la femme du roi, c'est la Torah, les enfants de celui-ci, c'est le peuple d'Israël. Par ailleurs, il nous définit clairement que le peuple d'Israël est essentiel, dans la création et la survie du monde.

Pour en revenir à notre citation du Talmud, on comprend donc que la Torah est mariée avec le juif, l'érudite est celui qui connaît parfaitement la Torah, qui est en harmonie avec elle. La Torah le protège comme son épouse et l'aide à se travailler pour arriver à la perfection à l'image de son épouse. Tandis que pour l'ignorant, elle n'est pour lui qu'une fiancée, une jeune femme qu'il ne connaît pas encore.

Ainsi, la fête de Chavouot redonne sa place au peuple d'Israël qui est au centre du monde, qui permet au monde de survivre chaque jour. Son mariage avec la Torah l'aide, le protège et lui permet d'accomplir la volonté divine, raison pour laquelle il fut créé.

Ilan Zeitoun

Léilouy nichmat Malka Sultana Taïta bat Florence Myriam Simha

Or Letsion

La récompense des mitsvot

Dans le traité Avoda Zara (3a), Rabbi Yéhochoua ben Levi explique le sens du verset "ce que je te recommande aujourd'hui" (Devarim 7,11). Il affirme que cela signifie que les commandements doivent être accomplis dans ce monde, aujourd'hui, et non pas repoussés à demain, dans le monde futur. Le terme "aujourd'hui" se réfère à l'accomplissement des commandements, et non à la récompense qu'ils peuvent apporter.

La récompense liée aux mitsvot (commandements) réside dans les efforts de l'homme pour maîtriser sa nature, comme cela est observable dans ce monde-ci. Par exemple, si quelqu'un voit un incendie et se bat pour l'éteindre, sauvant ainsi de nombreuses vies, il sera récompensé pour son dévouement. De même, dominer sa propre nature n'est pas une tâche facile, même si D-ieu a donné à l'homme un libre arbitre équilibré, capable de choisir entre le bien et le mal. Ainsi, celui qui est plus enclin au mal que son prochain a une lutte intérieure plus difficile à mener (Soucca 52a). En effet, pour maintenir l'équilibre, même ceux qui sont plus "grands" dans leurs actions, doivent également être tentés par le mal, sinon ils ne recevraient ni récompense ni châtement. Cependant, il est plus difficile de respecter les commandements dans ce monde-ci, car l'homme ne peut voir que ce monde-ci et pas le monde futur. Et puisqu'il ne peut voir que ce qui est devant lui, il désire naturellement

que ce soit le bien. Ainsi, celui qui parvient à dominer sa nature et à surmonter ses désirs, qui ne se laisse pas entraîner par les apparences et les désirs de son cœur, démontre une grande force et recevra sa récompense.

Quant à la raison pour laquelle on ne reçoit pas de récompense pour les mitsvot dans ce monde-ci, plusieurs auteurs ont donné des réponses à cette question :

- Les commandements sont spirituels, il n'est donc pas approprié de recevoir une récompense matérielle pour eux.
- Les plaisirs de ce monde-ci ne sont pas suffisants pour mériter une petite récompense pour l'accomplissement des commandements.
- Si une récompense était donnée dans ce monde-ci, cela enlèverait la liberté de choix à l'homme.

Nos Sages l'ont expliqué dans le traité Avoda Zaré cité précédemment : si une récompense existait dans ce monde-ci, le verset aurait dit "aujourd'hui, pour les accomplir" au lieu de "aujourd'hui, pour les accomplir demain". Cela aurait évité la possibilité qu'après avoir vaincu son mauvais penchant dans ce monde-ci, l'homme puisse ajouter quelque chose de plus dans le monde futur, car il aurait déjà perdu le pouvoir de choisir. En même temps, il est important de souligner que l'étude de la Torah et le respect des commandements ne suffisent pas, il est également nécessaire de se repentir. (Or letsion H&M p.193-194)

Yonathan Haik

Les offrandes de Chavouot

Dans la paracha Vayikra, Hachem donne les instructions à Moché concernant les sacrifices. Une de ces recommandations est la suivante : « car tout levain et tout miel vous ne consommerez... en offrande de prémices vous les apporterez mais sur l'autel ils ne seront montés... » (2/11-12). Rachi explique que ces offrandes de prémices font référence aux 2 pains fermentés et aux prémices de fruits que l'on amenait à l'occasion de la fête de Chavouot. Nous pouvons nous demander quel était la symbolique du levain et du miel pour qu'Hachem nous ordonne d'en amener justement le jour de la fête du don de la Torah en tant que prémices, tout en nous interdisant par ailleurs de le monter sur l'autel ?

Le **Kli Yakar** explique que le miel et la douceur renvoient aux plaisirs matériels et le levain symbolise le penchant pour les pulsions. Ainsi, la Torah vient nous apprendre que ces 2 composants sont indispensables pour notre maintien et notre survie, intervenant même en prémices à notre rapport à la Torah elle-même (comme il est dit : s'il n'y a pas de farine il n'y a pas de Torah). Cependant, bien que ces deux notions soient tout à fait indispensables, il n'en demeure pas moins qu'il est impératif qu'elles restent à leur place, c'est-à-dire comme un préambule au service du culte divin et de sa Torah et en aucun cas être considéré comme un élément à part entière de la Avoda, seul à même d'être monté sur l'autel.

G.N.

Rébus



David Hamélekh

Vie : 70 ans

Naissance : Beth Lé'hem

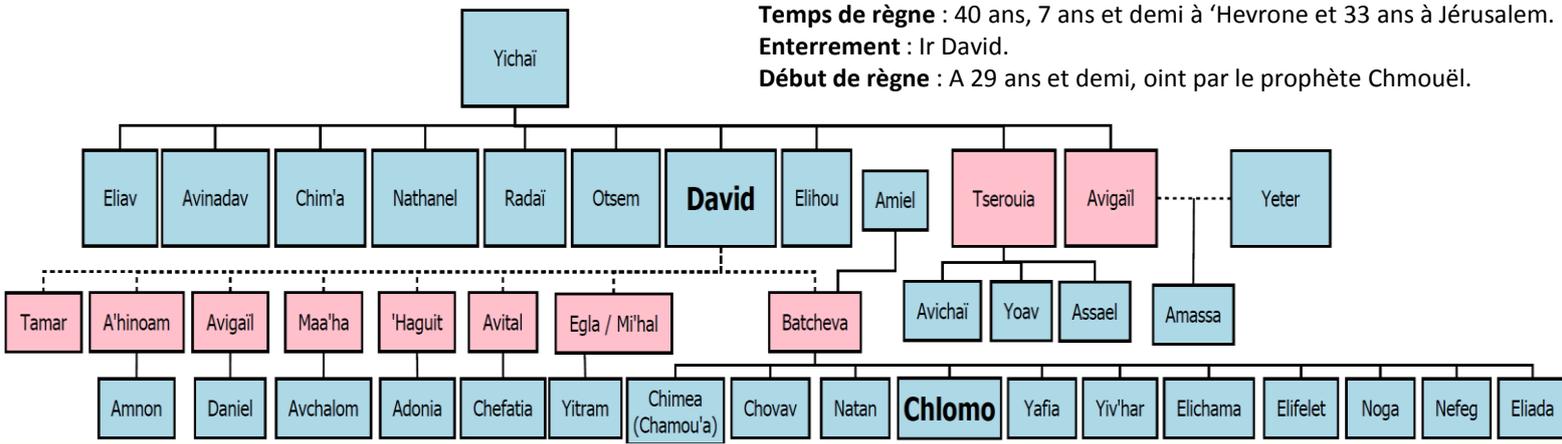
Date de naissance : 6 Sivan 2854 (406 ans après la sortie d'Égypte).

Temps de règne : 40 ans, 7 ans et demi à 'Hevrone et 33 ans à Jérusalem.

Enterrement : Ir David.

Début de règne : A 29 ans et demi, oint par le prophète Chmouël.

Livret de famille



Le saviez-vous ?

- David institua la bérakha de boné Yérouchalaim dans le Birkat hamazone avec son fils Chlomo. (Bérakhot 48b)
- David a dit 5 fois barékhi nafchi, comme les points communs entre Hachem et le rôle de la néchama dans le corps :
Hachem remplit le monde, la néchama remplit le corps.
Hachem nourrit le monde, la néchama nourrit le corps.
Hachem est pur, la néchama également.
Hachem voit et n'est pas visible, la néchama voit et n'est pas visible.
Hachem réside dans un endroit caché, la néchama également. (Bérakhot 10a)
- David et Chlomo ont été oints par la corne, leur règne a duré. Chaoul et Yéhou qui ont été oints par une fiole, leur règne n'a pas duré. (Méguila 14a)
- Rabbi Yo'hanan dit : Routh s'appelle ainsi, car son descendant David a énoncé de très nombreuses louanges à Hachem. (Il y a une racine commune en hébreu). (Baba Batra 14b)
- David nous apprend qu'on ne peut pas faire les 3 téfilot juxtaposées l'une à l'autre, car il est écrit : « le soir, le matin et l'après-midi, je prie... ». (Bérakhot 31a)
- Celui qui voit David dans le rêve, peut s'attendre à atteindre l'extrême piété. (Bérakhot 57b)
- Rabbi Hillel dit : nous apprenons les 19 brakhot de la amida du Téhilim 29, où l'on peut trouver 19 mentions au nom de Hachem. (Bérakhot 28b)
- Rabbi Chimon 'Hassida dit : David se réveillait à la moitié de la nuit, grâce au son de sa harpe qui jouait, lorsque le vent soufflait. Il se mettait immédiatement à étudier jusqu'à l'aube. (Bérakhot 3b)
- Rav dit : David a demandé à Hachem de connaître la date de sa mort, Hachem lui répondit, qu'il ne faisait connaître la date de la mort à aucun être vivant ... Hachem lui dit : Tu mourras un Chabat. David demande à mourir un dimanche, Hachem lui répond, que l'heure de règne de Chlomo ne peut être repoussée. David insiste en demandant à mourir un vendredi, Hachem lui répondit, un jour de ton étude m'est préférable que les 1000 korbanot que ton fils Chlomo offrira... (Chabat 30a)

La vie de David

- Il est appelé par Chaoul pour qu'il lui joue des morceaux.
- Il est poursuivi par Chaoul.
- Il a une amitié avec Yonathan. Il protégera d'ailleurs son fils, de qui descendra Mordékhai.
- David est nommé roi.
- Meurtre de Avner par Yoav, pour venger la mort d'Assaël frère de Yoav.
- Histoire de Bat Chéva
- Histoire de Amnone et Tamar
- Avchalom se sauve et monte une équipe pour renverser le royaume de David voire le tuer.
- Pélichtim qui kidnappent la famille de David.
- 'Houchai haarki qui jouera l'espion dans le camp d'Avchalom, qui permettra à David de rester en sécurité.
- A'hitofel, ancien conseiller de David qui devint le conseiller d'Avchalom, qui ne fut pas écouté par ce dernier, se suicide.
- Avchalom est assassiné par Yoav, David pleure amèrement sa mort.
- Séra'h fille d'Acher aide à la capture de Chéva ben Bikhri, un rebelle contre David.
- David remporte plusieurs guerres contre les philistins et chante une chira.
- Adoniya 4ème fils de David s'auto-proclame roi, David nomme Chlomo qui régna à sa place.

L'onction

Après que Chaoul fut « destitué », il continua à régner jusqu'à sa mort, lors d'une guerre contre les philistins. Le prophète Chmouel mourra un peu avant Chaoul et il 'fallait' que ce soit Chmouel qui oigne David, c'est peut-être pourquoi, David fut oint un an avant la mort de Chaoul.

En arrivant chez Ichaï, le père de David, Chmouel lui demande de lui présenter ses fils. Les 7 fils présentés par Ichaï, ne donnèrent pas satisfaction. Chmouel lui demanda alors, s'il lui restait un fils. Ichaï répondit qu'il en restait le plus jeune, qui était berger. Il l'oint et 'l'esprit de réussite' qui se trouvait sur le roi Chaoul, le quitta pour 'habiter' David.

NOUVEAU LIVRE

SHALSHELET EDITIONS

DE PESSAH À CHAVOUOT

256 PAGES A4 COULEURS

Pirké Avot
Sefirot
Meguilat Rout
Dessins
Minhaguim
Omer
Halakha
et plein d'autres rubriques